

Bruxelles, le 19 mai 2004

Madame, Monsieur,

La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication a engendré au cours de ces dernières années une progression notable des applications disponibles dans la vie courante et dans la vie professionnelle. Toute personne est aujourd'hui concernée par l'usage, désormais banalisé, d'outils informatiques.

Le Gouvernement de la Communauté française a approuvé en décembre 2002 la mise en œuvre de **48 mesures opérationnelles reprises dans le Plan stratégique en matière d'intégration des technologies de l'information et de la communication** dans les établissements scolaires de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement de promotion sociale. Parmi ces mesures, la mesure 44 précise d'introduire un Passeport TIC à la fin du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

Depuis la mise en place des Centres Cyber-média dans nos écoles, il n'était actuellement pas possible de tirer un inventaire précis de l'état d'acquisition de nos élèves dans leur maîtrise et dans leur pratique des TIC.

Désormais, le Passeport TIC répond à cette attente.

L'objectif de ce Passeport TIC est de spécifier, dans le courant du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ainsi que pour les élèves des formes 3 et 4 de l'enseignement spécialisé, un ensemble de compétences significatives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et d'en attester leur maîtrise.

Depuis le début de l'année scolaire 2003/2004, 144 écoles sont entrées dans la formation au Passeport TIC.

Le succès du projet me conduit naturellement à proposer aux autres écoles de s'inscrire pour un nouveau cycle de formation pour la rentrée de septembre 2004.

Ce projet restera sur base volontaire.

Pour ce faire, je vous propose la mise à disposition de moyens nécessaires à l'aboutissement de ce projet qui sera mené sur tout au long des deux années du 1^{er} degré. Ces moyens seront différents du premier appel à projet. Ils sont actuellement en cours d'élaboration par un groupe d'enseignants et d'inspecteurs.

Des renseignements plus détaillés sur ce Passeport TIC figurent en nombre et en qualité sur le site : <http://www.enseignement.be/pass>

Vous trouverez en annexe un formulaire d'engagement.

Les inscriptions se clôtureront le mercredi 30 juin 2004.

Me réjouissant de vous voir encore plus nombreux autour de ce projet, je tiens à vous remercier pour votre collaboration et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Votre dévoué,

Pierre Hazette

ANNEXE

<p>Formulaire d'inscription au Passeport TIC <i>à renvoyer pour le 30 juin 2004 au plus tard au Service Cyberécole de l'AGERS Rue Belliard, 9-13, 1040 – Bruxelles Téléphone : 02/213.59.14 Fax : 02/213.59.90 Baudouin.branders@cfwb.be</i></p>

Nom de l'Etablissement :

Réseau :

Adresse :

Chef d'établissement :

Téléphone de la personne de contact :

Nombre (approximatif) d'élèves du 1^{er} degré à la rentrée de septembre :

Signalisation des enseignants qui acceptent d'assurer le suivi et l'aboutissement du Passeport TIC

Nom	Prénom	Adresse

Oui, mon établissement :

- dispose d'un CCM fonctionnel et accessible à Internet ;
- organisera la formation des élèves afin d'atteindre les objectifs du Passeport TIC ;
- permettra la tenue des évaluations externes ;
- rapportera à l'autorité compétente les résultats d'acquisition du Passeport TIC en vue de l'élaboration de statistiques.

Sceau de l'établissement

Signature du Chef d'établissement